

## **Abonnement Canal + résiliation sans signature contrat**

## Par truch, le 06/05/2011 à 14:01

J'ai pris le 04 avril un abonnenement Canal + (avec offre à 16 €/mois) abonnement sur un an.

Et depuis cet abonnement, est-ce un hasard, mais nous recevons très mal les chaînes (abonnement SFR via internet).

J'ai reçu il y a 15 jrs le contrat par écrit, que je n'ai pas retourné.

J'ai appelé Canal +, et ils m'ont indiqué qu'il fallait impérativement renvoyé le contrat pour valider l'offre et qui si je ne retournais pas ce contrat d'ici deux à trois mois ils arrêteraient la diffusion des chaînes.

Aujourd'hui, je me pose la question car je ne souhaite pas continuer l'abonnement car les programmes ne nous intéressent pas et la réception est plus qu'anarchique.

Malgré leur indication par tél, suis-je tout de même engager ou puis-je encore adresser une lettre RAR pour annuler le contrat non signé.

Merci pour votre réponse.